

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRANDRIS (Rhône)**

REUNION ORDINAIRE ET PUBLIQUE DU 22 NOVEMBRE 2021

Conseillers
En exercice : 15
Présents : 13

Présidente - Madame Pascale JOMARD, Maire
Présents - Mesdames et Messieurs Pascale JOMARD, Guillaume LECANU, Stéphanie APPERCEL-CONVERT, Olivier GUYOMAR, Isabelle GRAMMARE, Nadine BOUILLON, Robin DUSSAUCHOY, Frédéric CORGIER, Guillaume CHATAIGNER, Clotilde LEREVEREND-CHARPENTIER, Jean-Pierre GOUDARD, Lionel GUIARD, Anne Perrine RAGOT.
Excusées : Amandine DUBIEZ (pouvoir à Olivier GUYOMAR), Ludivine CHAUMERON.
Secrétaire élu : Guillaume CHATAIGNER

Convocation
le 15 novembre 2021
Compte rendu affiché
le 29 novembre 2021

OBJET : NOUVELLES TARIFICATIONS DES SALLES COMMUNALES (Délib36-2021)

Madame le Maire propose de fixer les tarifs de location des différentes salles communales de la commune pour l'année 2022, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal, après vote et délibération, à l'unanimité :
FIXE ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs de location :

CONDITIONS DE LOCATION	ODYSSEE	SALLE POLYVALENTE	SALLE ANCIENNE MAIRIE	BOULODROME
<u>Associations locales :</u>				
. 1 ^{ère} manifestation	Gratuite	Gratuite	Gratuite	Gratuite
. 2 ^{ème} manifestation	105 €	169 €	72 €	62 €
<u>Particuliers Grandrisiens</u>				
. 1 jour	230 €	340 €	127 €	103 €
. 2 jours	258 €	391 €	156 €	
<u>Particuliers et associations Extérieurs à la commune</u>				
. 1 jour	390 €	595 €	197 €	206 €
. 2 jours	527 €	731 €	306 €	
<u>Clubs sportifs hors commune</u>		15 €/séance 1 h 22 €/séance 2 h 41 €/séance 4 h 65 €/ la journée		10 €/séance 4h
APERITIF	100 €	125 €	46 €	
NETTOYAGE*	180 €	180 €	180 €	180 €
CAUTION	880 €	880 €	460 €	460 €

La location et le chauffage de l'Odyssée ou de la Salle Polyvalente sont gratuits pour l'arbre de Noël de l'école publique.

Le contrat de location, les chèques de caution, le chèque de location et l'assurance seront à fournir au moment de la prise de rendez-vous de l'état des lieux en mairie. En cas de mariage, la location du vendredi est gratuite.

Conscrits de l'année (de juin à juin) : location gratuite des salles pour trois manifestations (hors bal des Jeunes) dont le week-end des conscrits (chauffage en plus) ainsi que 2 manifestations dites « Bal des Jeunes ». Pour les autres conscrits, la location correspond à une deuxième manifestation des associations locales ainsi que le chauffage.

Nettoyage* : il sera dû, si les salles ne sont pas rendues propres.

DIT que les locations seront versées dans la caisse du Receveur Municipal qui les imputera au compte 752, les cautions au compte 70878 du budget 2022 et suivants.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche sur Saône.

Fait et délibéré à Grandris,
Les jour, mois et an que dessus
LE MAIRE,



Handwritten signatures of council members and the mayor are present at the bottom of the page, including a large signature on the right that appears to be 'JOMARD'.